

Conseil communautaire du 14 octobre 2025

Mardi 14 octobre 2025, les élus communautaires se réunissent pour examiner 72 dossiers inscrits à l'ordre du jour du quatrième conseil de l'année 2025. Parmi les grands sujets abordés, le transfert de la gestion des ports de plaisance par la SELLOR vers la Compagnie des Ports du Morbihan. Autre actualité : le financement d'une étude des mobilités autour de la RN 165 et des échangeurs. Les élus devront également voter l'attribution de fonds de concours pour les projets structurants portés par les communes au titre du Fonds d'Intervention Communautaire Ruralités et du Contrat Territorial. Concernant la coopération internationale, ils se prononceront sur les projets en matière d'eau et d'assainissement prévus à Madagascar et au Sénégal. Autres coopérations, celles plus locales menées avec AQTA et BBOC sur le tri et le traitement des emballages afin d'optimiser et de moderniser le centre de Caudan. Au chapitre des espaces naturels, Lorient Agglomération poursuit son programme autour des prairies et des haies bocagères, et va adhérer au réseau Haies Bretagne. Les grands projets se concrétisent : signature d'une convention de partenariat pour le Contrat Local de Santé, d'une convention cadre pour la rénovation énergétique des bâtiments universitaires, d'une convention d'animation avec la Chambre d'Agriculture. Sur le volet du tourisme, de nombreuses évolutions se profilent : l'extension des missions de la SELLOR à l'exploitation de la nouvelle halle de spectacles équestres au Haras d'Hennebont avec l'ouverture de la halle équestre, le projet de rénovation de la coque du sous-marin Flore, un partenariat pour la destination touristique Bretagne Sud - Golfe du Morbihan.

I. Ressources, finances et administration générale

7 projets communaux soutenus grâce au Contrat territorial et au Fonds d'Intervention Communautaire Ruralités (points 10, 11, 12)

Six projets au titre du Contrat Territorial, un au titre du Fonds d'Intervention Communautaire Ruralités : Lorient Agglomération accompagne des communes dans la réalisation de projets structurants. Des travaux de voiries à Quistinic en passant par la construction d'un skatepark à Inzinzac-Lochrist ou encore l'aménagement du verger conservatoire à Guidel : l'agglomération et les communes investissent pour le territoire et les habitants.

Lanester : un espace cardio-muscu-fitness en plein air

Déjà retenu dans le cadre du Budget participatif 2022, le projet d'espace cardio-muscu-fitness propose une offre sportive en libre accès, en plein air et complémentaire aux autres équipements existants (city stades, espace de street workout, parcours de santé, skatepark, pumptrack). Véritable outil du sport santé, ce nouvel espace, implanté rue Jean-Paul Sartre, doit accueillir 4 agrès destinés au renforcement musculaire et cardio. Installé sur environ 100 m² de sol sportif souple, il sera également doté de tracés au sol, d'une échelle, d'une zone dynamique et d'un parcours d'initiation. L'objectif est de proposer un usage sécurisé et des charges adaptées à chacun via un système de

résistance magnétique. Il s'adresse à un public large, y compris les personnes porteuses de handicap ou dans le cadre d'activités à visée thérapeutique. Le projet s'inscrit dans l'axe n°1 « Vivre ensemble » du Projet de Territoire. Pour la réalisation de cet espace d'un budget de près de 72 000 €, la ville de Lanester sollicite 22 318 € au titre du Contrat Territorial.



Quistinic : travaux de voirie rurale et aménagement d'un espace paysager

Comme chaque année, la mairie de Quistinic programme des travaux pour améliorer le confort, la sécurité et la qualité de vie des habitants. Pour 2025, trois chantiers sont prévus : la réfection des voiries rurales, l'aménagement d'un espace combinant stationnement, aire de pique-nique et espace paysager avec vue sur la vallée (en remplacement d'un bâtiment abandonné), l'enfouissement des réseaux de télécommunication entre Kergroix et Locmaria. Ces travaux s'inscrivent dans deux axes du Projet de Territoire : « Transformer » et « Équilibrer ». Pour ces 3 chantiers, dont le budget global est estimé à 116 368 €, Quistinic sollicite 58 184 € au titre du Contrat Territorial.

Inzinzac-Lochrist : construction d'un skatepark, sécurisation de voiries urbaines et rurales.

Inzinzac-Lochrist présente trois projets distincts au titre du Contrat Territorial : la création d'un skatepark, des travaux de sécurisation de deux rues en ville et des trois voiries rurales.

Pour élargir l'offre de loisirs et d'activités sportives aux habitants, la commune d'Inzinzac-Lochrist prévoit plusieurs projets, dont la construction d'un skatepark sur le site du Gorée, et dans le cadre de la transformation de l'ancien stade de foot en plaine des sports et de loisirs. Le skatepark côtoiera ainsi le nouveau terrain synthétique, les terrains 5x5 de football, le plateau multisport city stade et la boxfit. Le site réaménagé doit permettre une pratique du sport ouverte à tous, évolutive, en pleine sécurité et pour tous niveaux, misant sur l'implication des acteurs locaux et le croisement des disciplines. Pour la construction du skatepark, la commune sollicite 105 316 € au titre du Contrat Territorial, pour un budget estimé à 319 418 € HT.

Le deuxième programme porte sur des travaux de sécurisation des voiries urbaines dans les rues Louise Michel et Marguerite Yourcenar : reprise de la voirie pour sécuriser les flux, notamment cyclables, et création de places de stationnement supplémentaires. Une enveloppe de 40 650 € est sollicitée au titre du Contrat Territorial, sur une dépense totale attendue de 81 300 € HT.

Enfin, le troisième projet concerne les voiries rurales avec la mise en sécurité urgente de cheminements doux et roulants sur 3 secteurs : le Quélenneq, la place de la Charpenterie et la Cité Jean Jaurès. Le budget de ces travaux est estimé à 28 800 € HT, pour lequel la commune sollicite 14 400 € de fonds de concours au titre du Contrat Territorial.

Brandérion : rénovation du complexe sportif Saint-Exupéry

Le complexe sportif Saint-Exupéry est fréquenté par plusieurs associations et usagers de Brandérion et des communes voisines : sports, événements, fêtes, réunions, usages scolaires... Les principaux équipements datent de la fin des années 1970, pour la salle Armor, et des années 90, pour les annexes. L'équipement vieillissant va ainsi subir d'importants travaux de rénovation et de modernisation afin de gagner en confort et en efficacité énergétique. Pour la salle Armor : reprise de la toiture mise à mal par la tempête Ciaran, nouvelles menuiseries extérieures, installation d'un bardage intérieur et d'une isolation. Pour l'annexe de la salle Armor : pose d'isolation intérieure et extérieure, changement des menuiseries extérieures, installation de panneaux photovoltaïques et d'une pompe à chaleur, reprise de la plomberie et de l'électricité, récupération des eaux de pluie. Enfin, le parking sera aménagé avec poteaux, portiques et talus, tandis que des terrains de pétanque seront construits à proximité. Brandérion sollicite une enveloppe de 100 000 € de fonds de concours dans le cadre du Contrat Territorial, pour un budget prévisionnel de 298 175 € HT.

Guidel : poursuite de l'aménagement et de la numérisation du verger conservatoire

7 hectares de terrains, mis à disposition par le Conseil départemental du Morbihan, accueillent un verger conservatoire, des prairies et des zones humides. Depuis 2021, le site est le lieu d'implantation de l'opération « Un enfant, un arbre ». Le verger conservatoire est toujours en cours de réalisation par la commune et l'association Arborepom. Il vise à sauvegarder le patrimoine fruitier local, notamment les variétés anciennes de pommes et de poires. Afin de poursuivre cet aménagement, la

ville a prévu deux nouvelles interventions : l'installation d'une borne interactive solaire recensant les arbres plantés et les enfants à qui ils sont dédiés, et délivrant diverses informations liées (variétés des fruits, utilisation en cuisine, renseignements sur le site et l'association...) ; l'inscription d'un QR Code sur les plaquettes fixées devant chaque arbre ; l'installation de mobilier d'extérieur. Pour ce projet, estimé à 52 500 €, la commune sollicite 25 000 € de fonds de concours au titre du FIC Ruralités.

Doté d'une enveloppe de **7,105 M€ sur 5 ans**, le **Contrat Territorial** est un fonds de concours dédié aux 25 communes de Lorient Agglomération : 1,5M€ réparti équitablement et 5,5M€ répartis autour de cinq critères avec une pondération égale de 20%. Dans une logique d'équité territoriale, un montant plancher minimum de 237 000€ et une bonification de 40 000€, au titre de l'insularité, sont introduits. Plus simple, plus juste et plus souple, il permet de soutenir les projets des communes répondant aux orientations du Projet de Territoire.

Le **FIC aux Ruralités** est doté d'une enveloppe globale de **1M€** pour la période 2022-2025, répartie entre les 25 communes selon la classification Insee de 2020. Il vise à encourager une nouvelle dynamique autour de la valorisation de son territoire et de sa ruralité multiple.

Prolongation du délai d'exécution du FIC : Alors que certains projets sont engagés mais peinent à se conclure, et afin d'offrir davantage de souplesse aux communes dans l'exécution des conventions d'attributions, Lorient Agglomération propose de proroger d'une année supplémentaire la durée de la convention du FIC (soit 2 ans maximum).

II. Transition écologique

Coopération internationale : Lorient Agglomération soutient des projets liés à l'eau et l'assainissement au Sénégal et à Madagascar (points 19 et 20)

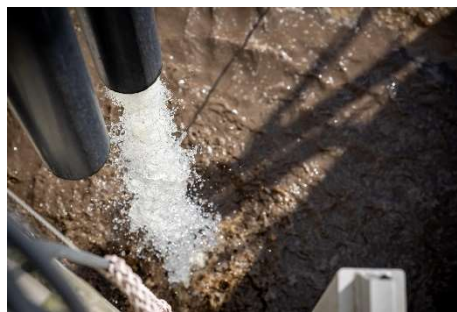
Dans le cadre du partenariat conclu avec trois communes au Sénégal, Lorient Agglomération accompagne les élus de Keur Moussa pour l'approvisionnement en eau et l'assainissement. La collectivité s'implique également dans un nouveau projet à Fiadanana, sur l'île de Madagascar.

Sénégal : Keur Mossa

Depuis juin 2024, une convention de partenariat d'une durée de deux ans lie Lorient Agglomération et trois communes de la Région de Thiès, au Sénégal autour des compétences de l'agglomération, dont l'eau et l'assainissement. La commune de Keur Moussa, 43 villages et plus de 61 000 habitants, connaît des difficultés d'approvisionnement en eau potable pour une quinzaine de villages. L'assainissement reste quant à lui peu développé : absence de toilettes dans les écoles ou d'un système de collecte des eaux usées au marché. Le projet vise à étendre le réseau de distribution en eau potable dans six villages (11 300 habitants), à réaliser 30 branchements domiciliaires d'eau, à améliorer les installations de trois écoles et à construire des latrines familiales pour 30 ménages. Le chantier sera coordonné et supervisé sur place par Eau Vive Sénégal, pour un budget estimé à 195 110 €, dont 20 736 € financés par Lorient Agglomération.

Madagascar : alimentation en eau potable et renforcement de l'assainissement à Fiadanana

Dans la continuité des actions portées par Eau sans frontières, l'Agence de L'eau Loire-Bretagne et le Rotary Club de Lorient dans différents villages de Madagascar, l'ONG eau Sans frontières a présenté un nouveau projet d'alimentation en eau potable du village de Fiadanana, au cœur des Hautes-Terres centrales de l'île. Fiadanana compte un millier d'habitants et se développe rapidement, misant sur 1 400 habitants d'ici 10 ans. Alors que la desserte en eau potable est assurée par une vingtaine de puits traditionnels, les installations ne sont pas suffisantes pour couvrir les besoins de la population. Un site a été identifié près de la rivière Katsoaka : il pourrait accueillir un forage afin d'alimenter en eau la population. Le projet prévoit notamment la construction d'un réservoir, d'un réseau de refoulement, d'un système de filtration et de désinfection, d'un système de distribution de 3,4 km et la création de 14 bornes



fontaines. Par ailleurs, sont également prévues la réparation des latrines de l'école et la création de 3 supplémentaires et de lave-mains. Le projet s'accompagnera de la formation des professionnels et usagers locaux, et de la création d'un Comité de Gestion de l'Eau et d'une association d'usagers. Pour ce chantier, évalué à 100 560 €, une participation de Lorient Agglomération est sollicitée à hauteur de 14 000 €. Les villageois financeront 5 100 € de travaux.

Déchets : coopération avec AQTA et BBO Communauté pour le tri des emballages recyclables (Points 22 à 24)

Afin d'optimiser son centre de tri, et de mutualiser ses équipements à l'échelle du bassin de vie, Lorient Agglomération signe une convention avec Auray Quiberon Terre d'Atlantique (AQTA) et BBO (Blavet Bellevue Océan) Communauté. Cette convention concerne le tri et le traitement des emballages, ainsi que la participation à la modernisation de l'installation.

Précurseur en matière de tri et de valorisation des déchets, notamment les cartons et emballages, Lorient Agglomération dispose d'un centre de tri dédié qui réceptionne déjà l'ensemble des déchets recyclables de son territoire et de celui de BBO Communauté (Blavet Bellevue Océan) via de précédentes conventions de coopération. Le centre de tri de Caudan peut ainsi traiter jusqu'à 20 500 tonnes par an.



Le projet de collaboration rassemble Lorient Agglomération, BBO Communauté et AQTA autour du tri, du conditionnement des emballages et de chargement des papiers. Ainsi, Lorient Agglomération met à disposition d'AQTA et de BBO Communauté son service et ses équipements de réception, pesage et tri des emballages sur son site de Caudan. Par ailleurs, Lorient Agglomération réceptionnera, pèsera et conditionnera les papiers issus de BBO Communauté. Ce qui représente environ 1 025 tonnes d'emballages (5% des apports) et 300 tonnes de papier par an pour BBO Communauté, et 5 500 tonnes d'emballages pour AQTA (27% des apports). BBOC et AQTA s'engagent à rembourser les frais de fonctionnement sur la base d'un coût unitaire du service à la tonne.

Le projet de modernisation du centre de tri doit permettre le tri des emballages selon le critère CITEO « flux développement » qui permet de simplifier le geste de tri pour les emballages et les papiers. L'opération se décompose en trois phases pour un budget estimé à 17 188 411 €. AQTA et BBO Communauté, en tant qu'usagers du centre de tri, vont participer aux travaux de modernisation selon la proportion des tonnages apportés par chaque EPCI : 27% pour AQTA et 5 % pour BBO Communauté, soit 4,641 M€ pour AQTA et 859 000 € pour BBO Communauté.

Appel à manifestation d'intérêt : Lorient Agglomération veut tester les contenants réutilisables (point 24)

Des contenants en verre consignés sur les marchés estivaux et dans les campings : Lorient Agglomération propose une réponse originale à l'Appel à Manifestation d'Intérêt lancé par CITEO « réemploi pour les collectivités territoriales ».

10% d'emballages réemployés en 2027 : c'est l'objectif de la loi AGEC, relative à la lutte contre le gaspillage et en faveur de l'économie circulaire, qui vise à réduire les emballages à usage unique. Au printemps dernier, l'éco-organisme CITEO / Adelphe a lancé un appel à manifestation d'intérêt (AMI) « Réemploi pour les collectivités locales » : il doit aider à accélérer le recours à des emballages réemployables dans le cadre du portage à domicile ou de la restauration livrée et à emporter.

Sur le territoire de Lorient Agglomération, 30% d'un panel de 60 restaurateurs locaux réalisent de la vente à emporter, et pour 90% avec des contenants à usage unique. Passer à des contenants réutilisables présenterait un intérêt écologique mais aussi économique, face à la hausse du coût des matières premières. Par ailleurs, en saison estivale, les consommations nomades induisent davantage de déchets d'emballage hors foyer.

Dans ce contexte, Lorient Agglomération souhaite candidater à l'AMI sur le volet de la vente à emporter et selon une approche touristique : « impliquer les touristes de Lorient Agglomération dans la démarche de réemploi ». Le projet vise notamment à introduire des contenants réutilisables et/ou consignés en haute saison sur les principaux marchés (Lorient, Hennebont, Larmor-Plage, Guidel, Ploemeur et Port-Louis) et dans les campings proposant de la restauration. Plusieurs solutions de contenants réemployables seront étudiées, dont le verre consigné.

La candidature de Lorient Agglomération comprendra un état des lieux du dispositif actuel, une présentation des choix techniques, financiers et organisationnels, un plan de communication et un planning avec budget prévisionnel. Parmi les actions à mener, Lorient Agglomération devra réaliser une étude sur l'opportunité de déploiement d'une solution de réemploi pour la vente à emporter et dans le cadre d'un circuit touristique type, mettre à disposition des contenants réutilisables, et sensibiliser le public et les professionnels.

CITEO rendra son avis sur la candidature de Lorient Agglomération en décembre 2025, pour une expérimentation dès 2026. Le budget prévisionnel est de 55 000 €, dont 70% soutenus par CITEO.



Breizh Bocage, aides au maintien des prairies : Lorient Agglomération intervient en faveur des espaces naturels *(points 29 et 30)*

Dans le cadre de sa compétence Gemapi (gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations), Lorient Agglomération poursuit l'animation du programme Breizh Bocage et l'attribution d'aides agricoles pour maintenir les prairies et l'agriculture biologique.

Breizh Bocage

Le programme Breizh Bocage vise à reconstituer les haies bocagères en aidant financièrement les agriculteurs volontaires pour la réalisation de talus et de plantations.

Pour la saison 2025/2026, Lorient Agglomération, maître d'ouvrage de ces travaux sur l'ensemble du territoire du SAGE Scorff et sur l'aval du bassin versant du Blavet, poursuit le programme Breizh Bocage :

- sur la commune de Languidic, y compris sur la zone dépendant du bassin versant de la Ria d'Etel,
- Pour le SAGE Scorff : sur les communes de Caudan, Cléguer, Guidel, Ploemeur, Quéven et Rédéné (7,5 km linéaires, et 75 669 € HT).
- Pour l'aval du bassin versant du Blavet : sur les communes de Bubry, Caudan, Languidic, et Quistinic (5,6 km linéaires et 58 654,80 € HT)



L'agglomération poursuit également le financement du poste de l'animateur Breizh Bocage.

Aides agricoles

Les aides agricoles, financées depuis 2019 par Lorient Agglomération, accompagnent les agriculteurs vers des modes de production utilisant moins d'intrants, en vue d'améliorer la qualité de l'eau. Elles sont de deux types : aides à la certification en agriculture biologique ; aides à la réalisation de chemins, passerelles, boviducs et aide aux échanges parcellaires.

Le dispositif d'attribution des aides sera simplifié pour l'aide à la certification en bio, par le retrait du critère de durée (auparavant 3 ans après l'installation). L'enveloppe totale prévisionnelle est de 20 000 €.

Concernant l'aide à la réalisation de chemins et l'aide aux échanges parcellaires, elles doivent permettre le développement et le maintien de prairies et surfaces en herbe, en lien avec le pâturage. L'enjeu est de faciliter l'accès aux parcelles en herbe par la réalisation de chemins, ou l'échange de terres. Les aides peuvent prendre en charge une partie des frais liés aux échanges de parcelles (80%), à la réalisation de chemins (60%) ou boviducs (5 000 € TTC). Face aux nombreuses demandes,

l'enveloppe des aides à la réalisation de chemins sera augmentée de 5 000 € par an, soit 35 000 € à partir de 2026.

Lorient Agglomération adhère au réseau Haies Bretagne 2025-2027 (point 31)

Dans le prolongement de son action avec Breizh Bocage, Lorient Agglomération rejoint le réseau Haies Bretagne pour participer à la reconnaissance des haies et arbres champêtres, tout en profitant de formations.

Remettre les arbres et les haies à leur juste place : c'est l'objet de l'association Réseau Haies de France créée en 2007 et qui vise à « *promouvoir, accompagner et mettre en œuvre des politiques globales de développement de l'arbre et de la haie dans tous les territoires, afin de répondre aux enjeux de transition agroécologique, de lutter contre l'effondrement de la biodiversité, et de résilience face à la crise climatique* ». Réseau Haies France regroupe 450 adhérents. Elle se distribue en 13 comités régionaux, dont Réseau Haies Bretagne créée le 5 juin 2025.



En tant qu'opérateur du programme Breizh Bocage depuis 2018, Lorient Agglomération participe à la préservation, à la plantation, à la gestion et à la valorisation d'arbres et de haies champêtres sur son territoire et même au-delà (voir infra). Lorient Agglomération souhaite donc naturellement rejoindre le réseau Haies Bretagne, afin d'apporter son soutien pour faire reconnaître l'importance de la haie et des arbres hors forêt, de l'agroforesterie et des professions qui dépendent de ces filières. Par ailleurs, le réseau permet également de profiter de formations auprès de professionnels de l'arbre. La cotisation annuelle pour 2025 s'élève à 50 €.

Contrat Local de Santé Sud-Ouest Morbihan : validation du programme (point 32)

Regroupant 30 communes, le Contrat Local de Santé Sud-Ouest Morbihan réunit Lorient Agglomération, BBO Communauté et l'Agence Régionale de Santé afin de mieux répondre aux besoins de la population en matière de santé. Initié dès 2023, le texte s'articule autour de trois axes stratégiques et sept objectifs opérationnels.

La validation par le Conseil Communautaire du CLS Sud-Ouest Morbihan permet ainsi à Lorient Agglomération d'affirmer sa volonté de faire de la santé une priorité collective, partagée et intégrée dans toutes les politiques publiques locales.

Initié dès fin 2023 par Lorient Agglomération, Blavet Bellevue Océan Communauté et l'Agence Régionale de Santé, le Contrat Local de Santé (CLS) Sud-Ouest Morbihan est le premier CLS du territoire et marque une étape d'importance dans la structuration d'une politique publique locale de santé cohérente, transversale et territorialisée. Il concerne 30 communes de Blavet Bellevue Océan Communauté et Lorient Agglomération, soit plus de 226 000 habitants à l'échelle d'un même bassin de vie.



Un programme opérationnel au plus près du terrain

Le CLS Sud-Ouest Morbihan 2026-2030 est le résultat de plusieurs mois de concertations avec les acteurs locaux autour de priorités de santé publique partagées et s'appuie sur un diagnostic de santé local. Le texte propose un programme d'une vingtaine d'actions répondant aux besoins spécifiques du territoire. Il s'inscrit enfin en complémentarité avec les politiques publiques et initiatives déjà en

place, dont le Plan Local de Santé 2024-2028 qui constitue le volet santé-environnement du CLS. Il s'articule autour de :

- Trois axes stratégiques :
 - La santé, une culture commune à consolider
 - La santé, un accès à renforcer et à faciliter
 - La santé à promouvoir tout au long de la vie
- Deux axes transversaux :
 - La santé mentale
 - La politique de longévité

Le programme d'actions se décline en sept objectifs opérationnels et plusieurs fiches actions couvrant de nombreuses thématiques : conduites addictives, parentalité, médiation en santé, activité physique et sédentarité, publics vulnérables, sensibilisation, fidélisation des professionnels, vie affective et sexuelle... Le programme s'est construit avec la participation active des habitants.

Le CLS Sud-Ouest Morbihan 2026-2030 est assorti d'une convention de partenariat entre Lorient Agglomération et BBO Communauté qui fera l'objet d'une signature officielle entre les deux collectivités et l'ARS Bretagne. Lorient Agglomération et BBO Communauté s'engagent à copiloter la démarche projet et à déployer les moyens nécessaires à son animation, participant notamment au financement de deux postes liés.

III. Développement et attractivité du territoire

Charte de l'agriculture et de l'alimentation : les priorités *(point 34)*

Relocalisations, constitution de filières alimentaires locales, aides à l'installation, sanctuarisation des terres agricoles : Lorient Agglomération et la Chambre d'Agriculture poursuivent la mise en œuvre de la charte de l'agriculture et de l'alimentation sur le territoire.

Depuis 2001, Lorient Agglomération et la chambre régionale d'Agriculture de Bretagne collaborent via la charte de l'agriculture. Devenue Charte de l'agriculture et de l'alimentation du Pays de Lorient en 2017, elle intègre le territoire de Blavet Bellevue Océan Communauté (BBOC). Cette charte vise notamment à maintenir et encourager l'activité agricole, et à construire un système alimentaire vertueux sur le territoire, en lien avec le programme alimentaire territorial (PAT). Le pilotage de la charte est assuré par un Conseil Agricole et Alimentaire qui se réunit deux fois par an.



Construire un écosystème local efficace

Parmi les actions concrètes mises en œuvre dans le cadre de la Charte de l'Agriculture et de l'Alimentation, un important chantier concerne la structuration de **filières alimentaires locales**. Celui-ci se poursuit en 2025, avec un financement à 80% de l'animation économique assurée par la Chambre d'Agriculture de Bretagne. Les objectifs sont multiples, et visent notamment la mise en œuvre d'un protocole d'engagement des restaurations collectives pour faciliter l'achat local, la participation à l'organisation de la logistique, ou encore le développement de filières locales déjà existantes (lait, chou, thé). Pour aller plus loin, la charte propose de faire émerger de nouvelles filières autour du pain, des légumes et légumineuses, et du fromage, placé en priorité.

Les aides à l'installation des agriculteurs d'un montant de 6 000 € sont maintenues, mais réservées aux productions alimentaires, y compris pour les exploitations à titre secondaire (critère intégré pour les aides régionales).

Concernant les terres agricoles, la cellule foncière portera une attention particulière aux terres acquises par Lorient Agglomération pour du foncier économique et qui n'ont plus vocation à être artificialisées (loi ZAN) : celles-ci pourraient être mobilisées pour un approvisionnement local, bio et

non bio, des habitants. Quatre ou cinq friches agricoles pourraient être remises en activités sur la commune de Groix.

Pour l'année 2025, la part de financement consentie par Lorient Agglomération s'élève à 69 079 € (sur un total d'actions de 93 061 €)

La charte de l'agriculture et de l'alimentation du Pays de Lorient s'articule autour de quatre défis :

- Préserver et valoriser les ressources de l'agriculture et de l'emploi
- Co-construire un projet alimentaire territorial durable et partagé
- Cultiver la qualité territoriale du Pays de Lorient et favoriser la transition
- Agir pour une mise en œuvre adaptée, concertée et volontariste de la charte

Rénovation des bâtiments universitaires de l'UBS *(point 35)*

En Bretagne, une expérimentation inédite rassemble les collectivités, les universités et l'Etat pour accompagner la rénovation énergétique des bâtiments universitaires. Ce cofinancement expérimental est estimé 71 M€ à l'échelle régionale. A Lorient, plus de 3M€ de travaux sont prévus, pour une participation de 625 000 € de Lorient Agglomération.

Cette expérimentation à l'échelle régionale en faveur de la rénovation énergétique des universités doit permettre de mettre à niveau le parc universitaire. Avant 2020 et les crises successives, une première estimation des besoins s'élevait à plus de 800 M€, couverte en partie par le CPER. Afin d'accélérer les travaux indispensables, un partenariat de cofinancements inédits et exceptionnels a été conclu entre l'Etat, les collectivités territoriales et les quatre universités bretonnes pour une enveloppe globale de 71 M€. La répartition des cofinancements est précisée dans une convention cadre soumise à approbation du conseil communautaire. Les financements sont versés directement aux universités.

L'objectif de ce partenariat est de permettre une organisation simplifiée, une mutualisation des moyens et des outils, l'engagement plus rapide des travaux, et la baisse globale des coûts par la massification des marchés publics. Par ailleurs, la mise en réserve par chaque université des gains énergétiques doit participer à financer d'autres travaux de rénovation énergétiques.

A Lorient, les travaux envisagés pour les trois sites de l'Université Bretagne Sud concernent l'isolation, l'éclairage et la production photovoltaïque et sont estimés à 3,593 M€ : Sciences 1 : 3,2 M€, IUT : 108 000 €, Eclairages led : 285 000 €.

Le plan de financement pour Lorient prévoit la participation de Lorient Agglomération à hauteur de 625 000 €, soit 17% du montant global. En fonction de l'avancée des travaux, les versements à l'UBS pourront être lissés sur les années 2026 à 2028.

L'objectif de cette expérimentation est multiple : offrir de meilleures conditions de travail aux étudiants et personnels, réduire les consommations énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre, générer des économies qui pourront être réinvesties à l'avenir.



Plan de financement des travaux à l'UBS, site de Lorient :

- Etat : 1 671 123 € (47%)
- Région : 797 068 € (22%)
- Lorient Agglomération : 625 000 € (17%)
- UBS : 500 000 € (14%)

Total : 3 593 161 €

Tourisme : signature d'une convention avec Bretagne Sud-Golfe du Morbihan *(point 43)*

Lorient Agglomération et les six autres intercommunalités qui composent la destination touristique Bretagne Sud Golfe du Morbihan prolongent leur collaboration avec la Région afin de poursuivre les actions engagées, notamment sur les voies cyclables.

La destination touristique Bretagne Sud-Golfe du Morbihan réunit les territoires de sept collectivités : Lorient Agglomération, Golfe du Morbihan Vannes Agglomération (GMVA), Auray Quiberon Terre Atlantique (AQTA), Arc Sud Bretagne, Questembert Communauté, Communauté de communes de Belle-Ile-en-Mer et Blavet Bellevue Océan Communauté. Cette destination fait partie du Schéma Régional de développement du tourisme et des loisirs, adopté en 2020 par la Région Bretagne, et qui compte en tout dix destinations correspondant aux bassins de fréquentation touristique.



Les partenaires de la destination Bretagne Sud-Golfe du Morbihan portent des projets partagés et mutualisés qui sont listés dans le plan d'actions 2023-2025 et s'organisent selon deux axes : les mobilités au service de l'équilibre territorial, de l'environnement et des découvertes ; préserver et valoriser nos savoir-faire, nos patrimoines et nos activités de loisirs.

Les actions de la destination sont mises en œuvre par GMVA et AQTA. Pour 2025, il est notamment prévu de poursuivre le développement des axes cyclables d'intérêt régional avec la mise en place d'un outil de gestion numérique ou encore l'installation de signalétique sur la véloroute V45 qui passe par sept communes du territoire de Lorient Agglomération.

Alors que la convention qui lie les sept EPCI et la Région porte sur la période 2023-2025, il est proposé de prolonger l'accord d'une année, afin de poursuivre les actions engagées, et de répartir la participation financière de chacun. La participation globale de Lorient Agglomération pour 2025 s'élève à 56 021 €.

Actions 2025 pour la destination Bretagne Sud Golfe du Morbihan portées par GMVA :

- Développement d'un outil de gestion numérique des véloroutes
- Ingénierie d'un administrateur fonctionnel de l'outil de gestion numérique
- Rédaction d'un cahier des charges, lancement et suivi de l'étude pour le déploiement d'aires de service le long des itinéraires d'intérêt régional
- Finalisation de l'étude de signalisation de la véloroute V45

Actions 2025 pour la destination Bretagne Sud Golfe du Morbihan portées par AQTA :

- Mise en œuvre du plan d'actions sur la traversée de la ria d'Etel
- Lancement d'un appel à projets autour de l'agritourisme
- Lancement d'un appel à projets pour accompagner les structures nautiques et de loisirs dans leurs transitions
- Gestion de la communication B to B
- Suivi du projet de développement de 7 000 ans d'histoire autour de la V45

Augmentation de capital de la SEM Lorient Keroman *(point 46)*

Afin de poursuivre son programme de modernisation du port, Lorient Agglomération fait évoluer le capital de la SEM Lorient Keroman par deux apports d'un total de 1,5 M€. La participation de l'intercommunalité atteint ainsi 76% du capital social.

Lorient Agglomération est actionnaire de la Société d'économie mixte (SEM) Lorient Keroman depuis 1994 et dispose de 68,49% du capital social (213 322 actions, 3,251 M€), aux côtés de la Ville de Lorient (4,62%), Econavia SAS (12,84%), Crédit Agricole (7,13%), et la société des pêcheurs de Bretagne (4,39%).

Principal pôle halieutique en Bretagne, leader notamment dans le débarquement de langoustines vivantes, le port de pêche de Lorient est le deuxième port de pêche français. Avec 16 626 tonnes de pêche fraîche débarquées et vendues sous criée en 2024 et un chiffre d'affaires de 11,2 M€ de la SEM en hausse de 1,34% par rapport à 2023, il



continue d'occuper une place stratégique pour le territoire national.

La SEM Lorient Keroman (SEMLK) assure la gestion du port de pêche de Lorient et notamment les projets de modernisation des équipements, comme l'achat d'un nouvel élévateur à bateaux de 800 tonnes pour l'activité construction et réparation navales, un programme à 5,5 M€ pris en charge à 25% par la SEMLK et à 75% par le Syndicat Mixte du port de Lorient Keroman.

Afin d'accompagner la SEMLK dans ses investissements, le Conseil Communautaire a approuvé un apport en compte courant d'associé de 1 M€ en vue d'augmenter le capital, par délibération du 17 octobre 2023. Dans le respect de la convention liant les deux parties, la SEMLK prévoit d'incorporer cet apport avant la fin de l'année 2025. La participation de Lorient Agglomération au capital sera alors portée à 4 251 027 €, soit 74%.

En complément, Lorient Agglomération propose un apport numéraire supplémentaire de 500 000 € au capital, établissant sa participation à 76%, soit 4 751 027 €. En réunissant la Ville de Lorient et Lorient Agglomération, le capital social détenu par les collectivités atteindra sa limite légale de 80%.

Transfert des ports de plaisance à la Compagnie des Ports du Morbihan qui devient la 1^{ère} société de gestion des ports de plaisance en France *(point 49 à 52)*

Dans un marché de la plaisance en mutation, avec émergence de nouvelles pratiques et stagnation de ventes, la concurrence se développe entre les ports qui doivent être plus compétitifs et proposer davantage de services pour pérenniser leur activité. Les ports du Morbihan, aux profils très différents, peuvent s'appuyer sur leur complémentarité pour construire une offre globale. C'est notamment afin de bénéficier de cet effet de réseau que les ports de plaisance de Lorient Agglomération rejoignent la Compagnie des ports du Morbihan au 1^{er} janvier 2026.

Sept ports de plaisance de la rade de Lorient vont intégrer la Compagnie des ports du Morbihan au 1^{er} janvier 2026. Objectif : organiser une gestion globale à l'échelle du département, mutualiser les moyens et renforcer les capacités d'investissements, réaliser des économies d'échelle, le tout dans une stratégie partagée.



Ainsi, les ports de Lorient Centre, Lorient La Base, Port-Louis, Gâvres, Kernevel à Larmor-Plage et Hennebont quittent le giron de la SELLOR, jusque-là exploitant en DSP, pour rejoindre les 17 ports de plaisance et 3 sites patrimoniaux déjà gérés par la Compagnie des Ports du Morbihan (CPM). La CPM sera en charge de l'exploitation et du développement des ports via des contrats de concession. A noter que 2 autres sites portuaires passent en même temps sous exploitation de la CPM : les ports régionaux de Vannes et de Redon.

Cette réorganisation induit plusieurs changements pour l'intercommunalité : la prise de participation de Lorient Agglomération au capital de la CPM, le rachat à la SELLOR des activités portuaires non transférées (port à sec, base logistique de course au large), et la modification des missions de la SELLOR.

La SPL Compagnie des Ports du Morbihan : un outil de développement du territoire

Créée fin 2012 par le Conseil départemental du Morbihan, la Compagnie des ports du Morbihan est une société publique locale (SPL) qui gère déjà 17 ports de plaisance et 3 sites patrimoniaux pour le compte des collectivités, soit 12 600 places. La CPM a programmé 102 M€ d'investissements sur 2023-2028 afin de moderniser les équipements. La gouvernance de la SPL Ports du Morbihan implique les communes, l'intercommunalité et le

Chiffres clés de la SPL Compagnie des Ports du Morbihan :

- Chiffre d'affaires 2024 : 33,7 M€, + 5,3% / 2023
- Prévisions de progression : 35,7 M€ en 2025, 47 M€ en 2026
- 12 600 places en 2025, 17 ports et 190 équivalents temps plein
- Capital social : 23 M€
- Plan d'investissements 2023-2028 : 102 M€
- Nouveau capital social renforcé : 32,4 M€
- 17 000 places en 2026, 25 ports et 250 équivalents temps plein

Département. Constituant un véritable maillage du littoral, les ports gérés par la CPM composent une offre globale et cohérente, au-delà des frontières communales ou intercommunales.

Dans le prolongement de la stratégie portuaire de la Rade de Lorient, les trois collectivités rejoignent la Compagnie des Ports du Morbihan. Avec ce rapprochement la CPM gèrera 25 ports et 17 000 places en gestion, devenant ainsi **la première société de gestion des ports de plaisance en France**. L'opération lui permet également de mutualiser les expériences, les savoir-faire et les innovations, et de mobiliser des capacités d'investissement inédites, comme l'extension de Lorient La Base, ou encore la création d'un port au Péristyle. La nouvelle CPM élargie sera valorisée sous la marque « **Les Ports du Morbihan** ».

La prise de participation de Lorient Agglomération au capital de la SPL Ports du Morbihan

L'intégration des ports lorientais et régionaux implique la réorganisation de la gouvernance et du capital de la Compagnie des Ports du Morbihan. Le capital social passe ainsi de 23 M€ à 32,4 M€ avec l'entrée de Lorient Agglomération et de la Région Bretagne. 35 321 nouvelles actions seront émises pour chacune, au prix de 101,91 € par action. La souscription de Lorient Agglomération s'élève ainsi à 3 599 563 €. Les autres communes concernées (Port-Louis, Gâvres, Guidel, Ploemeur) pourront rejoindre l'actionnariat via des cessions d'actions du Département.

Sur le volet de la gouvernance, de nouvelles instances stratégiques viennent enrichir les comités existants : un comité pour les ports régionaux, un autre pour la concession de Lorient Agglomération, et un comité spécifique pour la Rade de Lorient. L'entrée au capital permet à Lorient Agglomération de bénéficier de deux sièges au sein du Conseil d'administration.

Activités port à sec et logistique course au large

La SELLOR, dans le cadre de ses activités portuaires, a développé le port à sec et une base logistique à terre de course au large, sur les sites de Lorient La Base et de la pointe de Keroman (hors de la concession du port de plaisance régional). La base logistique est destinée au stockage des bateaux de course, notamment les Mini, Figaro et Class 40, et à la mise à disposition d'espace, de vestiaires et de salles de réunion pour les skippers. Le port à sec accueille 280 bateaux de plaisance dans le bloc K2, propriété de Lorient Agglomération, avec mise à l'eau à la demande via un robot. La valorisation de ces activités est estimée à 1 431 000 € pour le port à sec et à 304 000 € pour la base logistique course au large. Lorient Agglomération va donc racheter les actifs à la SELLOR, pour un montant global de 1 735 000 €, et érigera ces activités en missions de service public.

Par ailleurs, le contrat de délégation de service public (DSP) pour la gestion des ports de plaisance du territoire, et dont la SELLOR est titulaire, arrive à son terme. Les personnels affectés à cette DSP seront transférés de droit à la CPM, titulaire des nouveaux contrats de concession au 1er janvier 2026.

Pôle course au large : extension des places à flot *(point 53)*

Le programme d'extension du pôle course au large, qui doit permettre d'accueillir de nouvelles unités à Lorient La Base, entre maintenant dans la phase de concertation préalable.

Approuvé en octobre 2023, le programme d'extension des places à flot du Pôle Course au Large doit permettre de répondre aux besoins croissants de la filière, tout en s'inscrivant dans une démarche de transition écologique et de valorisation de la Pointe de Keroman. Il s'agit notamment d'augmenter les capacités d'accueil des grandes unités (IMOCA, Class 40) avec des linéaires de pontons polyvalents et utilisables par les professionnels (constructeurs, fournisseurs, services).

Le projet entre dans une nouvelle étape avec le lancement de la phase de double concertation préalable.

La concertation sera organisée sur trois semaines, à compter de la fin de l'année 2025. Les annonces d'ouverture et de clôtures seront publiées dans la presse locale, sur le web et par affichage. Le dossier de concertation préalable sera mis à disposition du public et accompagné d'un registre destiné aux observations du public, ainsi que le site internet



de Lorient Agglomération. La concertation sera accompagnée d'une exposition publique sur site avec des panneaux expliquant le projet, et de réunions publiques de présentation et de bilan.

Espaces muséographiques : évolutions et modernisations *(points 55 et 56)*

A Hennebont, avec l'ouverture de la Halle équestre l'Écrin, le périmètre d'exploitation et d'animation de la SELLOR évolue. A Lorient, le sous-marin Flore va voir sa coque et son chariot tracteur rénovés.

Haras d'Hennebont : L'Écrin ouvre de nouvelles perspectives

La construction d'une nouvelle halle de spectacle équestre au Haras d'Hennebont, permet à l'équipement d'accueillir des spectacles avec des jauges différentes, mais aussi de proposer un lieu d'entraînement et de résidence aux artistes. Les visiteurs pourront, outre les spectacles, assister à des démonstrations et à la préparation des artistes et de leurs chevaux.

Inaugurée le 17 octobre prochain, la halle équestre est un bâtiment original et unique installé au cœur de la cour du Puits. Sur plus de 1400 m², l'Écrin abrite une piste et des gradins modulables sous une structure en bois inspirée des premiers cirques sédentaires. La halle peut accueillir 710 spectateurs assis ou 1 430 debout, et propose plusieurs configurations de pistes : circulaire de 13 à 19 m de rayon, carrée ou rectangulaire jusqu'à 40 m de long.



Afin de prendre en compte l'évolution de l'équipement, et d'intégrer la nouvelle halle équestre l'Écrin, un avenant est proposé à la concession de service conclue depuis le 1^{er} mars 2024 avec la SELLOR pour la gestion et l'exploitation des espaces muséographiques.

Sous-marin Flore : rénover pour durer

Le sous-marin Flore-S645 a été mis à disposition de Lorient Agglomération par le Ministère de la Défense en 2003, dans le cadre de la reconversion de l'ancienne base des sous-marins. Le sous-marin Flore et son musée, géré par la SELLOR, accueille aujourd'hui 90 000 visiteurs par an, participant à l'attractivité touristique du site. Mais depuis son ouverture en 2010, le sous-marin se dégrade : corrosion autour des ballasts, accès, trappes, poignées. Des dégradations qui pourraient empêcher l'accueil du public d'ici 5 ans.

Lorient Agglomération a donc lancé dès 2023 un diagnostic de la coque pour définir un programme de rénovation. Les travaux concernent le désamiantage, la rénovation du massif*, le traitement de la coque et de la structure du chariot transbordeur. Concernant le massif, après évaluation de plusieurs scénarii, la solution retenue consiste à démonter le massif actuel et à le remplacer par un kiosque en métal identique. Le chariot tracteur, propriété de la Ville de Lorient et protégé au titre des Monuments historiques, a été intégré dans le périmètre de l'étude afin de mutualiser les travaux.

Le chantier devrait durer 15 mois, pour un montant prévisionnel de 2,365 M€.

*Massif : Le massif, appelé parfois cathédrale ou kiosque, est la partie dépassant du pont d'un sous-marin. Il renferme tous les appendices aériens (périscopes, radar, etc...). Au sommet se trouve la passerelle de navigation où l'officier de quart et le ou les guetteurs (veilleurs) surveillent la zone et assurent la sécurité du sous-marin (appelé communément la baignoire).

Maison des skippers : démarrage au 1er décembre *(point 58)*

Avec la construction de la Maison des Skippers à Lorient La Base, Lorient Agglomération a confié la gestion et l'animation de l'équipement à la SELLOR. Dans ses nouvelles missions, la SELLOR doit également animer le centre d'entraînement du pôle course au large.

La Maison des Skippers, qui doit être inaugurée début décembre à Lorient La Base, est le « bâtiment phare de la course au large ». Véritable lieu de vie et de partage sur 3 000 m², elle abritera la capitainerie du port, les locaux des classes Imoca et Figaro, des bureaux, des salles de formation et de réunion, des salles de sport et des hangars modulables pour les bateaux. La Maison des Skippers représente un investissement de 6,4 M€ de Lorient Agglomération qui en a confié la gestion à la SELLOR, déjà en charge des centres nautiques et d'hébergements pour le compte de l'intercommunalité (concession de service conclue à compter du 1^{er} janvier 2024 pour 10 ans).

La SELLOR est ainsi amenée à jouer un rôle central dans le développement et l'animation de la filière voile, trait d'union entre les collectivités, les structures scolaires, les clubs nautiques et les professionnels du secteur permettant une fluidité dans le parcours entre l'apprentissage et la compétition.

La Maison des Skippers accueillera également le centre d'entraînement du pôle course au large, qui doit prochainement être labellisé par la Fédération française de voile. La mise en œuvre opérationnelle s'effectuera au 1^{er} décembre 2025, ce qui doit faire l'objet d'un nouvel avenant au contrat de concession de service conclu avec la SELLOR.

IV. Aménagement, mobilités et habitat

Des subventions pour la réalisation des aires de parking relais et de covoiturage (point 63)

Le Schéma des aires de parking relais et de covoiturage de Lorient Agglomération prévoit un maillage équilibré du territoire et le développement de services associés. Lorient Agglomération accompagne financièrement les communes pour la mise en œuvre de ce schéma.

Approuvé le 31 janvier 2023, le schéma des aires de parkings relais et des aires de covoiturage offre permettre un maillage cohérent et harmonisé sur les 25 communes et définir l'organisation des collectivités concernées et compétentes en matière de mobilité et de voirie (Lorient Agglomération, communes, Département). Il propose un maillage de 44 aires de covoiturations (existantes et à créer) et de 4 parkings relais, avec le déploiement de services associés (signalétique, éclairage, bornes de recharge électrique, abris vélos sécurisés).

Le document cadre voté en 2023 prévoit une subvention de Lorient Agglomération aux communes représentant 20% à 40% maximum du reste à charge des opérations pour les aménagements d'aires de covoiturage secondaires, intermédiaires ou de proximité. Un règlement complet vient préciser les modalités d'accès, la nature des aménagements et les conditions de versement de ces subventions d'équipement. A noter que ces aides ne sont consenties qu'aux aménagement situés sur les sites recensés dans schéma.



Le programme pluriannuel d'investissement prévisionnel s'échelonne sur 2023-2026, avec une enveloppe financière évaluée à 1,2M d'€.

- 410 000 € pour la réalisation de 4 parkings relais (hors les dépenses intervenues dans le cadre de la réalisation du parking relais de Gestel à hauteur de 80k€ TTC) et le déploiement de services complémentaires sur les parkings de l'Anse du Driasker
- 79 000 € pour les aires de covoiturage en vue notamment de :
 - Créer de nouvelles aires de covoiturage non existantes
 - Réaliser le programme de mise en cohérence de la signalisation routière
 - Sécuriser les aires avec l'installation de points lumineux (à énergie solaire)
 - Déployer des bornes de recharge pour véhicule électrique et des abris vélos sécurisés sur certaines aires

Mobilité : le Comité des partenaires donne plus de place aux employeurs (point 64)

Instauré par la loi LOM, le Comité des partenaires a été mis en place par Lorient Agglomération en février 2022 pour faciliter le dialogue entre l'intercommunalité, les usagers et le tissu économique. Avec les modifications apportées par la nouvelle loi de finances, les représentants d'employeurs doivent maintenant détenir au moins 50% des sièges du Comité.

Le Comité des Partenaires a été mis en place par Lorient Agglomération en 2022, en tant qu'autorité régulatrice de la mobilité, afin de garantir le dialogue permanent avec les usagers et les entreprises, qui financent en partie les offres de transport via le versement mobilité. Le Comité des Partenaires s'est réuni quatre fois depuis sa création.

La Loi LOM de 2019, puis la loi Climat et résilience de 2021, portent la création de ce Comité des Partenaires. La loi de Finances pour 2025 en modifie la composition et la saisine, et impose au moins 50% des sièges du Comité détenus par les représentants des employeurs :

La composition du Comité des Partenaires de Lorient Agglomération est donc modifiée pour augmenter et porter à 21 sièges le comité des employeurs, sur un total de 42 membres répartis en 5 collèges. Le précédent Comité comptait 31 membres pour sept collèges, dont quatre représentants des employeurs. Les membres du Comité des Partenaires sont nommés pour la durée du mandat du conseil communautaire.

Le Comité des Partenaires est consulté sur le niveau de l'offre en place et ses évolutions, le taux de couverture des dépenses d'exploitation par les recettes tarifaires, le niveau de contribution financière des employeurs, la qualité des services et l'information aux usagers.

RN 165 : lancement de l'étude de mobilité (point 65)

Avec l'appui du Cerema, une vaste étude des mobilités autour de la RN 165 va être menée, intégrant de projets d'aménagements d'échangeurs de Toul Douar et du Pré aux Etangs pour améliorer les conditions de circulation sur cette axe majeur du Sud Bretagne. Une convention permet de financer une partie de l'étude.

Un COPIL RN165 a été mis en place en 2022 par Lorient Agglomération et l'Etat réunissant l'ensemble des acteurs (communes, Département du Morbihan, Région Bretagne...) pour lancer une réflexion autour des problèmes de saturations récurrentes de la RN165 aux heures de pointe. Ce COPIL a conduit à la réalisation d'une étude globale sur les mobilités autour de cet axe structurant de Bretagne Sud.

Cette étude, confiée au bureau d'études Explain, a été lancée fin 2025 afin de connaître l'évolution des déplacements sur la RN 165 entre Quimperlé et Brandérion, et notamment de mieux comprendre les mécanismes de bouchons et ralentissements à hauteur des échangeurs sur le territoire de Lorient Agglomération et celui de Blavet Bellevue Océan Communauté. Le trafic est en hausse constante sur cette zone : l'axe Hennebont-Lorient se classe en deuxième position en Bretagne, derrière le périphérique de Rennes. Depuis 2002, la RN 165 accueille 21% de véhicules en plus et c'est plus de 85 000 véhicules qui convergent chaque jour sur la RN 165.

L'étude de mobilité vise plusieurs objectifs : d'abord réaliser un diagnostic de la mobilité, des services et infrastructures, puis créer une modélisation multimodale des déplacements et deux horizons prospectifs. Elle devra ensuite permettre d'évaluer les scénarios prospectifs et de réaliser trois études de cas autour de la RN 165 : réaménagement de points d'échange et voies réservées aux transports en commun.

Cette étude est évaluée à plus de 492 000 € HT. Elle est financée par Lorient Agglomération, la Région Bretagne, le Département du Morbihan, Blavet Bellevue Océan (BBO) Communauté et l'Etat.



Les transports représentent aujourd'hui 37% des gaz à effet de serre (GES) sur le territoire de Lorient Agglomération. Le Plan Climat Air Energie Territorial, voté par Lorient Agglomération, vise une réduction de 78% des GES d'ici 2050.

L'opération est en en partie prise en charge dans le volet « Mobilité » du contrat de projet Etat - Région. Par ailleurs, dans le cadre du programme « territoires Bas Carbone », Lorient Agglomération bénéficie d'un accompagnement du Cerema pour la réalisation de cette étude. Une convention de financement définit les engagements des partenaires : Etat : 30% / Région Bretagne : 13,50% / Conseil départemental du Morbihan : 19,50% / Lorient Agglomération : 34% / BBO Communauté : 3%.

Contrat de ville : des financements complémentaires (point 66)

Lorient Agglomération prend en charge une partie des travaux d'assainissement, d'eaux pluviales et d'adduction en eau potable dans les quartiers prioritaires afin de soutenir financièrement les communes concernées.

Le contrat de ville 2025-2030 de Lorient Agglomération concerne six quartiers prioritaires à Hennebont (Kerjou Ker), Lanester (Enezeg) et Lorient (Kervéanec Nord, Polygone-Frébault, Bois du Château et Kerguillette-Petit Paradis-Saint Armel). Le contrat, document de référence de la politique de la ville et des politiques menées en faveur des quartiers prioritaires, repose sur 4 thématiques : transition écologique, services publics, politique de la ville renouvelée et rénovation urbaine.

Les chantiers de rénovation urbaine portent sur la démolition et / ou la réhabilitation lourde de bâtiments d'habitat social vétustes, ainsi que sur la refonte de la trame viaire dans le but d'une requalification globale du quartier.



Les travaux de refonte des voies comportent des actions sur les réseaux, dont Lorient Agglomération est en partie propriétaire au titre des eaux pluviales, des eaux usées et de l'eau potable. Si une partie des travaux est prise en charge par Lorient Agglomération dans le cadre de sa politique de renouvellement des réseaux vétustes, une charge résiduelle importante peut reposer sur les communes, par exemple pour le cas de déplacement des réseaux en bon état.

Afin d'accompagner financièrement les communes, Lorient Agglomération se propose de prendre en charge 35% des coûts restant à leur charge.

ZAC Gare : bilan de la concertation (point 65)

A l'occasion du projet de réduction du périmètre de la ZAC Gare, une concertation préalable du public a été menée à l'été 2025 et offre l'opportunité d'un dialogue avec la population et d'apporter des évolutions au projet.

Une procédure de modification des dossiers de création de réalisation de la ZAC Gare a été approuvée par le Conseil Communautaire du 13 décembre 2022. Cette modification porte sur la réduction du périmètre initial de l'opération. Conformément au code de l'urbanisme, une concertation préalable du public a été organisée entre le 10 juillet et le 29 août 2025 par voie de presse, diffusion de flyers en boîtes aux lettres, organisation d'une réunion publique, exposition dans le hall de la gare d'échanges, relais sur le web.

Les informations portées à la connaissance du public présentaient le calendrier de l'opération, les enjeux de la modification de la ZAC et ceux des aménagements restant à réaliser. Un dossier de concertation est resté à disposition du public, imprimé en 210 exemplaires, ainsi qu'une notice technique (sur le site web de Lorient Agglomération).

Bilan de la concertation : des réponses concrètes

Plus de 70 personnes ont participé à la concertation mail, réunion publique...). Les thématiques les plus fréquemment abordées concernent la densité du projet urbain, la mobilité et l'impact de la voiture, les enjeux environnementaux et paysagers, la programmation des rez-de-chaussée. Les

remarques formulées ont été analysées, ont fait l'objet de réponses auprès des participants et certaines ont conduit à des ajustements du projet :

- Concernant la rue Beauvais, il ressort des observations relatives à la dégradation de certains aménagements, à la prise en compte des vélos, à une vitesse excessive des voitures sur la voie et à la présence de friches et de palissades. A noter que la rue Beauvais est comprise dans la deuxième phase du projet, sur le secteur Nord, qui comprend la création d'un parvis Nord, l'aménagement des trottoirs et de pistes cyclables.
- Concernant les rez-de-chaussée, le public fait remarquer que la majorité des cellules commerciales sont vacantes et s'interroge sur l'opportunité d'intégrer davantage de stationnement à la place des nouvelles cellules commerciales prévues.
- Au cœur des préoccupations, le stationnement : insuffisant au regard des logements créés selon le public, et sentiment d'invasion de la voiture secteur Nord. Le projet de ZAC prévoit justement la création d'un parking public côté Nord, permettant de diminuer le stationnement sur les voiries.
- Densité et espaces verts sont souvent évoqués ensemble : des bâtiments hauts et denses, peu de végétation. Le projet apporte plusieurs réponses avec la végétalisation des cœurs d'îlots, la plantation de nouveaux arbres le long des rues.
- Enfin, les problématiques de sûreté ont été évoquées : constatation d'incivilités aux abords de la gare et du centre commercial. Des aménagements spécifiques seront réalisés par la Ville de Lorient pour apaiser le parvis Sud.
- Pour la suite, une participation du public par voie électronique est prévue, portant sur l'étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale.

Contact presse Lorient Agglomération :

Myriam Breton-Robin - 02 90 74 73 68 - 06 01 19 30 08 mbretonrobin@agglo-lorient.fr

<https://www.lorient-agglo.bzh/actualites/espace-presse/>

